



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/2024 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 178'000 POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Municipalité a invité la Cofin, le lundi 21 octobre 2024, afin de présenter les préavis N° 08 / 2024 et N° 09 / 2024

Membres présents de la commission : Rémy Damond, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Nathalie Guignard-Pidoux et Marc Mazzariol.

La Commission s'est par la suite réunie les mardi 29 octobre et mardi 5 novembre avec le quorum.

La Cofin résume ci-dessous ses points de vues :

Aspects pratiques – timing

- Par rapport au préavis présenté et refusé en 2020, ce nouveau préavis présente l'avantage d'être inscrit dans le PECC (Plan Energie et Climat Communal). Ce plan a été détaillé dans le préavis 06 / 2023 qui a été accepté par le Conseil en septembre 2023.
- Le choix de moderniser l'ensemble de l'éclairage public communal dans les prochains mois nous paraît opportun dans son timing ; en effet, trop d'éléments comme la vétusté des lampes actuelles, la dangerosité et la non-conformité de certains matériaux, tel que le mercure, poussent à une réalisation dans les meilleurs délais.
- Par rapport à la population, ce projet présente l'avantage de répondre, de façon appropriée, aux diverses demandes de réglages telles que l'intensité lumineuse et les horaires de fonctionnement.

- L'idée de vouloir réaliser l'ensemble des travaux en un seul projet nous semble également avantageuse car permettant une exécution d'ensemble plus cohérente, harmonisée et plus économique.

Aspects écologiques

- Renouvellement du parc par des matériaux performants et plus écologiques.
- La modernisation de l'éclairage public à Bassins s'inscrit dans une tendance globale de la réduction de la pollution lumineuse.

Aspects financiers

- Même si l'investissement de CHF 178'000 et son financement restent conséquents dans l'absolu, la période de recouvrement d'environ 10 ans est acceptable.
- La modernisation de l'éclairage public permet des économies estimées à hauteur de 64% sur la consommation des kW/h et de 70% sur la maintenance par rapport à la situation actuelle.
- Les CHF 55'800 prévus pour le remplacement et l'adaptation des mâts d'éclairage ont été questionnés par la Cofin, afin de savoir s'il y avait la possibilité de réduire cette somme prévue. La réponse de la Municipalité est jugée pertinente, à savoir qu'il est opportun et plus simple de réaliser les travaux de façon groupée, en une seule fois, ceci également dans un but d'harmonisation.
- La Cofin a également questionné la possibilité de synergies avec d'autres communes avoisinantes. Ceci n'est pas possible dans la mesure où ces autres communes ont soit déjà mis aux normes et modernisé leur éclairage public, soit il s'avérerait trop compliqué d'harmoniser les critères et les besoins spécifiques dans un projet commun.
- Les éléments esthétiques, même si difficilement quantifiables précisément en francs suisses, apportent incontestablement une valeur ajoutée pour la Commune de Bassins.

La Cofin se prononce, au vu des arguments décrits ci-dessus, en faveur de cet investissement et recommande donc d'accepter le préavis N° 08 / 24.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 08 / 24 relatif à une demande de crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 08 / 24 à une demande de crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public et :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public,
2. De financer cette dépense par un emprunt bancaire,
3. De prendre acte que le montant de CHF 178'000 sera amorti sur 40 ans, à la rubrique 61501 Éclairage public,
4. De couvrir les coûts de ce projet par un prélèvement annuel sur le fonds sur les énergies renouvelables et le développement durable.

Fait à Bassins, le 5 novembre 2024



Rémy Damond



Manfred Elmer



Gian-Reto Gotsch



Carina Huguenin



François Martignier



Stéphane Martin
Rapporteur



Claudia Witte